Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_01-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Mélissa STROHM - Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-01
Objet : Compte administratif Commune M57 2022– Compte de Gestion 2022

Après présentation du compte administratif de l'année 2022 de la commune, le Maire a quitté la salle et Monsieur Denis BOUR 1er Adjoint a présidé le débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de voter le compte administratif de la commune année 2022,
- d'approuver le compte de gestion M57 année 2022 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.

Vote	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_02-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Mélissa STROHM - Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-02
Objet : Compte administratif Service Eau M49 2022 – Compte de Gestion 2022

Après présentation du compte administratif de l'année 2022 du service eau, le Maire a quitté la salle et Monsieur Denis BOUR 1er Adjoint a présidé le débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de voter le compte administratif du service eau année 2022,
- d'approuver le compte de gestion M49 année 2022 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.

Vote	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_03-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Mélissa STROHM - Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-03
Objet : Affectation des résultats Commune M57 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2022 M57 Commune, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultats de clôture 2021	INVESTISSEMENT	- 15 947.81 €
	FONCTIONNEMENT	122 626.91 €
Résultats de l'exercice 2022	INVESTISSEMENT	- 17 145.03 €
	FONCTIONNEMENT	82 945.94 €

Restes à réaliser Dépenses /

Restes à réaliser Recettes /

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_03-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultats de clôture 2022	**INVESTISSEMENT**	**- 33 092.84 €**
	FONCTIONNEMENT	**205 572.85 €**

Affectation :	**Compte 1068 (R.I)**	**33 092.84 €**
	Compte 002 (R.F)	**172 480.01 €**
	Compte 001 (D.I)	**33 092.84 €**

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_04-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR –Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Mélissa STROHM - Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-04
Objet : Affectation des résultats Service Eau M49 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2022 M49 Commune, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2021	INVESTISSEMENT	118 987.36 €
	EXPLOITATION	48 820.74 €
Résultat de l'exercice 2022	INVESTISSEMENT	- 43 949.23 €
	EXPLOITATION	14 109.49 €
Restes à réaliser	Dépenses	/
	Recettes	/

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_04-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELB

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultat de clôture 2022	**INVESTISSEMENT**	**75 038.13 €**
	EXPLOITATION	**62 930.23 €**

Affectation	**Compte 001 (R.I)**	**75 038.13 €**
	Compte 002 (R.F)	**62 930.23 €**

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_05-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL - Mélissa STROHM - Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-05
Objet : Vote des taxes communales

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux des taxes communales.
Ces taux se répartissent donc comme suit :

	2022	2023
Taxe foncière bâti	10.90 %	**10.90 %**
Taxe foncière non bâti	126.19 %	**126.19 %**

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702_06-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
1ère séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Mélissa STROHM – Patricia MARCHAL

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2702-06
Objet : Prix de l'eau

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de changer les tarifs de l'eau, applicables au 2ème semestre 2023, s'établissent comme suit :

Tarif unique 1.65 €/ m^3

La location annuelle du compteur qui est de 16,00 €, reste inchangée.

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_01-BF

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-01
Objet : Budget primitif 2023 – Commune M57

Le budget primitif 2023 de la commune est voté, après délibération :

Il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	288 792.84 €
	Recettes	290 374.85 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	465 982.01 €
	Recettes	465 982.01 €

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_02-BF

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELB

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-02
Objet : Budget primitif 2023 Service Eau M49

Le budget primitif 2023 du service eau est voté, après délibération :

Il se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	40 000.00 €
	Recettes	132 968.36 €
EXPLOITATION	Dépenses	103 530.23 €
	Recettes	103 530.23 €

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_03-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO –Didier GIRARD - David HACKEL – Patricia MARCHAL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé :
Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-03
Objet : Révisions des charges.

Le Maire rappelle aux Conseillers que les charges des bâtiments communaux sont susceptibles d'être révisés chaque année.
Le montant des charges ayant été révisé en 2022, le Maire propose de ne pas réviser le montant des charges pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas réviser les loyers
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

A Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_04-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR –Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL — Mélissa STROHM

Membre absent excusé :
Aurore RUFFENACH donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-04
Objet : Attribution des subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux différentes associations pour l'année 2023 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200 €
Donneurs de Sang Bénévoles	300 €
Société d'Arboriculture	200 €
Amis de l'Orgue	200 €
Chorale Saint-Louis	200 €
Gym Tonic	200 €
Club Vosgien de Dabo	50 €
Le Souvenir Français	50 €
Amicale des Adjoints	100 €
Croix Rouge Française	50 €
Club AÏKIDO	200 €
MAM	200 €

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention :0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_05-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents :
BOUR Denis – MARCHAL Patricia – GIRARD Didier – KOCH Daniel – HACKEL David – GIO Stéphane – GIES Muriel - STROHM Mélissa - BECKER Marie-Jeanne -

Membre absent excusé :
RUFFENACH Aurore qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : STROHM Mélissa

N° 2023D2702S2-05
Objet : Subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des Arboriculteurs de Haselbourg demande la participation de la Commune au financement des travaux de l'Association des Arboriculteurs de Haselbourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

Association des Arboriculteurs de Haselbourg 1 400 €

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 compte 65748,

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

A Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_06-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL — Mélissa STROHM

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-06
Objet : Accroissement temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la charge de travail croissante,

Vu l'accord de principe obtenu au conseil municipale du 22 décembre 2022,

Vu le contrat à durée déterminée dont bénéficie M. François Baechler, reconduit depuis le 13 décembre 2022,

Le Maire propose d'accroitre le temps de travail de M. François Baechler par des heures complémentaires tant que le service et la charge de travail le demanderont.
Les heures complémentaires seront effectuées à hauteur de 6 heures hebdomadaires.

Compte tenu des cycles de travail liés au contrat, la durée de travail hebdomadaire sera de 30 heures en période réduite et de 38 heures en période pleine, portant la durée moyenne de travail à 34 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition du Maire.

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_06-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_07-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL — Mélissa STROHM

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-07
Objet : Groupement achat document Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser) ;*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

Ce dispositif définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la réalisation d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg afin de réaliser le PCS de la commune et PICS du territoire.**
- **d'inscrire les crédits au budget 2023**

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_07-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_08-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD – David HACKEL – Patricia MARCHAL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé :

Aurore RUFFENACH qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-08
Objet : : Délégation du conseil municipal au maire le droit de préemption

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales dans son article L 2122-22, appuyé par l'article L2122-23, permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dont le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner délégation à Monsieur le Maire afin qu'il exerce, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

À Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_09-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents :BOUR Denis – KOCH Daniel – GIO Stéphane – GIRARD Didier – BECKER Marie-Jeanne – MARCHAL Patricia – HACKEL David - GIES Muriel - STROHM Mélissa -

Membre absent excusé :

RUFFENACH Aurore qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : STROHM Mélissa

N° 2023D2702S2-09
Objet : Instauration du droit de préemption

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2013;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2023, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'opération d'aménagement envisagée dans le secteur concerné correspond à un besoin, d'intérêt général de prise en compte de la garde de très jeunes enfants dans le cadre d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle). La structure existe et fonctionne sous couvert d'une association qui loue les locaux. Il s'avère que les propriétaires souhaitent vendre l'immeuble. Nous avons une école maternelle, un périscolaire. Il semble alors qu'une MAM soit donc indispensable au village, faisant partie de cette chaîne. D'autre part, c'est ce type de service qui favorise le développement démographique du village.

Enfin, cette politique de ces structures de garde est soutenue naturellement par la CAF de Moselle mais également par la communauté de communes qui conjointement mettent en œuvre le Réseau Petite Enfance.

Après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal,

- Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les parcelles n° 5 et 6 de la section 10 inscrites en zone constructible (ZC) de la carte communale,
- Rappelle que le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département,
- Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213- 13 du code de l'urbanisme.
- Dit que selon l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, « le maire adresse sans délai au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux copie des actes ayant pour effet d'instituer ou de supprimer le droit de préemption urbain ou d'en modifier le champ d'application. Cette copie est accompagnée, s'il y a lieu, d'un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain ».

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_09-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFÉCTURE, le 06 mars 2023

A Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_09-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents :
BOUR Denis – KOCH Daniel – GIO Stéphane – GIRARD Didier – BECKER Marie-Jeanne – MARCHAL Patricia – HACKEL David - GIES Muriel - STROHM Mélissa -

Membre absent excusé :
RUFFENACH Aurore qui donne procuration à BOUR Denis

Secrétaire de séance : STROHM Mélissa

N° 2023D2702S2-09
Objet : Instauration du droit de préemption - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_09-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Plan de situation

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_09-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Plan de masse

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 057-215703000-20230227-2023D2702S2_10-DE

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE HASELBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus :	11
Nombre de Conseillers en fonction :	11
Conseillers présents :	10
Date de convocation :	21/02/2023

Séance du 27 février 2023
2ème séance
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : BOUR Denis – KOCH Daniel – GIO Stéphane – GIRARD Didier – BECKER Marie-Jeanne – MARCHAL Patricia – HACKEL David - GIES Muriel - STROHM Mélissa

Membre absent excusé :

RUFFENACH Aurore qui donne procuration à Denis BOUR

Secrétaire de séance : Mélissa STROHM

N° 2023D2702S2-10
Objet : travaux de réparation des cloches.

Le Maire informe le Conseil Municipal, du mauvais état du système électrique des cloches de l'église. La société CHRETIEN s'est chargée des travaux de réparation pour un montant de 4 842.00 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de prendre en charge l'ensemble des dépenses liées aux travaux d'entretien, de réparation et de maintenance du système électrique des cloches et du campanaire de l'église.

Vote	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.
Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-PRÉFECTURE, le 06 mars 2023

A Haselbourg, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT